

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BEAUHARNOIS-SALABERRY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN-PREMIER**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 460-22 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN
EMPRUNT DE 4 500 000 \$ POUR LES DEMANDES ADMISSIBLES FAITES EN
VERTU DU « PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS
SEPTIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN-PREMIER »**

- CONSIDÉRANT le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) adopté en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objectif d'interdire le rejet, dans l'environnement, d'eau de cabinets d'aisances, d'eaux usées ou d'eaux ménagères des résidences et autres bâtiments qui ne sont pas raccordés à des réseaux d'égout municipaux ni à des ouvrages d'assainissement collectifs à moins que ces eaux n'aient reçu un traitement approprié;
- CONSIDÉRANT QUE ce règlement fournit l'encadrement nécessaire pour autoriser les dispositifs de traitement des résidences isolées;
- CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 88 dudit règlement, il est du devoir de toute Municipalité d'exécuter ou de faire exécuter ledit règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;
- CONSIDÉRANT QU' il existe des résidences sur le territoire de la municipalité de Saint-Urbain-Premier qui ne sont pas raccordées au réseau d'égouts municipaux ou qui ne sont pas conformes aux normes actuelles du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a débuté un inventaire des résidences et bâtiments pour lesquels les installations septiques sont déficientes ou ne répondent plus aux normes actuelles à cet effet;
- CONSIDÉRANT QUE de nombreux propriétaires (Annexe A) doivent procéder à la mise aux normes de leurs installations septiques ou procéder à la construction de nouvelles installations septiques;
- CONSIDÉRANT QUE ces mises aux normes ou constructions entraînent des coûts importants pour les propriétaires visés;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, en vertu du Règlement numéro 465-22 établissant la création du « Programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier »;
- CONSIDÉRANT QUE ce programme offre aux propriétaires visés un financement sous forme d'avance de fonds afin qu'ils procèdent aux travaux de mise aux normes de leurs installations septiques, lesquelles avances de fonds seront remboursables via un règlement d'emprunt;

- CONSIDÉRANT QUE les propriétaires intéressés à participer à ce programme doivent répondre aux conditions d'éligibilité et doivent avoir transmis auprès de l'inspecteur municipal une demande d'admissibilité au programme suivant le formulaire prescrit et accompagné de tous les documents requis;
- CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour couvrir les montants demandés par les différents propriétaires admissibles afin qu'ils puissent faire effectuer les travaux de mise aux normes de leurs installations septiques;
- CONSIDÉRANT QU' un premier projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 14 août 2023;
- CONSIDÉRANT QU' une copie de ce deuxième projet de règlement a été remise aux élus le 5 septembre 2023;
- CONSIDÉRANT QU' un deuxième projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du 6 septembre 2023;
- CONSIDÉRANT QU' une copie de ce règlement a été remise aux élus le 7 septembre 2023;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter le présent règlement intitulé : deuxième projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 4 500 000 \$ pour les demandes admissibles faites en vertu du « Programme de mise aux normes des installations septiques de la municipalité de Saint-Urbain-Premier » et qu'il soit décrété et statué par ce règlement :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

ARTICLE 2 – OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent projet de règlement a pour objet d'autoriser un emprunt de 4 500 000 \$ pour défrayer le coût des montants admissibles demandés par les propriétaires ayant effectué une demande dans le cadre du Programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques de la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

ARTICLE 3 – DÉPENSES AUTORISÉES

Le Conseil est autorisé à dépenser 4 500 000 \$ incluant les frais, les taxes et les autres frais.

ARTICLE 4 – EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent projet de règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 4 500 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5 – IMPOSITION – PROPRIÉTAIRES AYANT DÉPOSÉ UNE DEMANDE EN VERTU DU PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN-PREMIER

Pour pourvoir à 100 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt servant à défrayer le coût des demandes admissibles des propriétaires en vertu du Programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 100% en proportion de l'aide financière versée à chacun calculée sur les dépenses exigibles demandées par chacun des propriétaires.

ARTICLE 6 – AFFECTATION

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent projet de règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent projet de règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 – SUBVENTION

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent projet de règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent projet de règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt, correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent projet de règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

Résolution numéro 23-09-131

Lucien Thibault
Maire

Charles Whissell
Directeur général par intérim

Avis de motion	: 14/08/2023
Dépôt du premier projet de règlement	: 14/08/2023
Dépôt du deuxième projet de règlement	: 06/09/2023
Adoption du règlement	: 11/09/2023
Avis public aux personnes habiles à voter	:
Enregistrement des personnes habiles à voter	:
Transmission au MAMH	:
Approbation du MAMH	:
Entrée en vigueur du règlement	: X

ANNEXE A

Matricule	Nom-prénom	Adresse	
8207-84-3524	FERME JYLBAULT S.E.N.C.	254	Chemin Rivière des Fèves Sud
8206-56-2686	FERME PHILLINE S.E.N.C.	265	Chemin Rivière des Fèves Sud
8306-95-0412	LAVIGNE STEVE	356	Chemin Rivière des Fèves Sud
8306-97-3245	TREMBLAY SÉBASTIEN	168	Montée Rivière des Fèves
8307-12-2182	THIBAUT GAETAN	263	Chemin Rivière des Fèves Sud
8307-23-9187	YANNONIE KARL	254	Chemin Rivière des Fèves Nord
8307-24-3478	9102-7813 QUEBEC INC	252	Chemin Rivière des Fèves Nord
8307-30-0699	LECLERC MARIO	275	Chemin Rivière des Fèves Sud
8307-32-7158	ETHIER NORMAND	264	Chemin Rivière des Fèves Nord
8307-33-4748	PELLETIER JONATHAN	256	Chemin Rivière des Fèves Nord
8307-42-3730	9288-5532 QUEBEC INC	268	Chemin Rivière des Fèves Nord
8307-42-8819	CHALIFOUX DANY	270	Chemin Rivière des Fèves Nord
8307-43-5404	CHALIFOUX KARINE	266	Chemin Rivière des Fèves Nord
8310-72-5025-0-001	FERME SERGYANIC INC	34	Rang Double
8404-61-4649	BRICHT ADAM ANDREW	484	Chemin Rivière des Fèves Sud
8404-62-2755	MARQUIS GREGOIRE	480	Chemin Rivière des Fèves Sud
8404-98-1464	GERVAIS REJEAN	462	Chemin Rivière des Fèves Sud
8405-39-7439	RIENDEAU SIMON	381	Chemin Rivière des Fèves Sud
8405-47-4865	FOURNIER RAYMOND STEVE	407	Chemin Rivière des Fèves Sud
8405-54-7638	GAGNIER PIERRE	421	Chemin Rivière des Fèves Sud
8405-56-8158	LACOUCEUR ROBERT	392	Chemin Rivière des Fèves Nord
8405-73-7889	LAZURE ALAIN	418	Chemin Rivière des Fèves Nord
8405-81-8150	BERTHIAUME GINETTE	450	Chemin Rivière des Fèves Sud
8405-83-9134	BEAUDET FRANCINE	423	Chemin Rivière des Fèves Nord
8406-04-9793	CLOUTIER JOSEANNE	340	Chemin Rivière des Fèves Nord
8406-05-6975	DUFFNEY JANET NOBLE	336	Chemin Rivière des Fèves Nord
8406-06-3095	GOYETTE FRANÇOIS JUNIOR	326	Chemin Rivière des Fèves Nord
8406-06-4157	CHALIFOUR LUCIE	330	Chemin Rivière des Fèves Nord
8406-14-3004	BENOIT PAULINE	346	Chemin Rivière des Fèves Nord
8406-14-9162	PAQUETTE JEANNINE	341	Chemin Rivière des Fèves Nord
8406-21-7133	HARNISMAKER KATHERINE	362	Chemin Rivière des Fèves Nord
8407-17-5062	THIBAUT ALAIN	278	Chemin Rivière des Fèves Nord
8407-51-2460	BILODEAU GISÈLE	135	Montée Rivière des Fèves
8407-73-0542	SAUVE YVAN	131	Montée Rivière des Fèves
8407-95-6487	CLOUTIER PATRICE	127	Montée Rivière des Fèves
8409-09-9950	9044-9018 QUÉBEC INC.	64	Rang Double
8409-79-0506	BRAULT ALAIN	118	Rang Double
8410-28-9194	SURPRENANT SERGE	25	Rang Double
8410-36-9673	BERGEVIN ERIC	40	Rang Double
8410-37-2967	TOUPIN JOSEE	36	Rang Double
8410-45-8675	DE BONVILLE FRANCIS	52	Rang Double
8410-53-1095	MARCIL SYLVAIN	54	Rang Double
8410-55-1035	MARCIL SYLVAIN	54	Rang Double
8410-64-7874	DESGROSEILLIERS SERGE	65	Rang Double
8410-65-2134	GAGNE MARC-ANDRÉ	61	Rang Double
8410-73-4999	MURPHY STEVEN	71	Rang Double
8410-74-1732	MARCIL FLORENT	69	Rang Double
8410-92-0628	RAYMONT JEAN-CLAUDE	87	Rang Double
8504-15-4834	DAOUST RAYMOND	490	Chemin Rivière des Fèves Sud
8504-44-9053	DEMERS GILBERT	498	Chemin Rivière des Fèves Sud

8504-48-7230	CLERMONT MARTIN	476	Chemin Rivière des Fèves Nord
8504-53-8528	PINARD DE CELLES JEAN-FREDERIC	500	Chemin Rivière des Fèves Sud
8504-66-7713	VIGNEAU FRANCE -	496	Chemin Rivière des Fèves Nord
8504-67-8318	CARON MICHEL	489	Chemin Rivière des Fèves Nord
8504-75-4814	SCHOTMAN IAN	502	Chemin Rivière des Fèves Nord
8504-85-2165	TURCOT-LAMARCHE CHRISTINE	503	Chemin Rivière des Fèves Nord
8504-93-2141	ROY SYLVAIN	516	Chemin Rivière des Fèves Nord
8505-01-1801	FORTIN JACQUES	436	Chemin Rivière des Fèves Nord
8505-20-0699	NAUD ANDRE	443	Chemin Rivière des Fèves Nord
8505-96-0886	9339-4849 QUEBEC INC	455	Chemin Rivière des Fèves Nord
8506-40-6464	LAZURE ALAIN	416	Chemin Rivière des Fèves Nord
8507-05-7841	WHITEHILL TRACY	121	Montée Rivière des Fèves
8507-08-8366	BOUCHER PHILEMON JEREMIE	116	Montée Rivière des Fèves
8507-14-6147	SAFAR GEORGES	123	Montée Rivière des Fèves
8507-19-4735	L-BOURSIER ALEXANDRE	114A	Montée Rivière des Fèves
8507-19-8574	BASDEO ANTHONY	114	Montée Rivière des Fèves
8507-25-6668	LESAGE GAËTAN	119	Montée Rivière des Fèves
8507-28-6924	GESTION JEREMIE BOUCHER INC	109	Montée Rivière des Fèves
8507-28-9968	HETU NICOLE	105	Montée Rivière des Fèves
8507-39-8937	LEMAY LOUIS MARIE	103	Montée Rivière des Fèves
8508-30-0553	LESSARD SYLVAIN	110	Montée Rivière des Fèves
8508-30-4976	GROULX NORMAND	108	Montée Rivière des Fèves
8508-40-5800	COTES YVES / PROVOST RITA	101	Montée Rivière des Fèves
8508-41-8917	ST-ARMAND PIERRE	99	Montée Rivière des Fèves
8508-74-4546	DAIGLE ANDRE	52	Montée Rivière des Fèves
8509-19-7557	POIRIER SAMUEL	109	Rang Double
8509-28-9711	DOYON RICHARD	117	Rang Double
8509-36-6043	GUICHARD GINETTE	126	Rang Double
8509-37-7738	LAPLANTE DANNY	123	Rang Double
8510-37-9252	POUPART ADÈLE	85	Rang Double
8604-03-0360	LABERGE DANIEL	517	Chemin Rivière des Fèves Nord
8607-99-5537	DUBUC FRANÇOIS	300	Rue Principale
8608-80-3946	LAZURE MARTIN	290	Rue Principale
8608-80-5924	LAZURE BENOIT	292	Rue Principale
8608-81-9426	CHENIER CHRISTINE	291	Rue Principale
8612-39-0659	BELSILE LUC	18	Chemin Grande-Ligne
8612-66-0347	RIVARD JEAN	42	Chemin Grande-Ligne
8612-74-4180	GIL JULIO	50	Chemin Grande-Ligne
8612-84-0336	GUERIN ERIC	56	Chemin Grande-Ligne
8613-01-7641	MORIN SIMON	4	Chemin Grande-Ligne
8613-11-0088	LACHAPELLE ALAIN	2	Chemin Grande-Ligne
8704-04-4392	FREME LOUIS BOURDEAU INC.	553	Chemin Rivière des Fèves Nord
8706-98-9158	MACKAY MALCOLM MACCUAIG	388	Rang Double
8707-05-9118	PIECES D'AUTO MAGNET INC	328	Rang Double
8707-17-5368	BYETTE KARINE	318	Rang Double
8707-18-0985	BABCOCK JONATHAN	315	Rang Double
8707-18-1003	POULIOT ARMAND	316	Rang Double
8707-28-8711	RIENDEAU ANGIE	332	Rang Double
8707-35-6616	MOREAU BÉATRICE	336	Rang Double
8707-44-5836	LAZURE DOMINIC	344	Rang Double
8707-64-0508	GILLESPIE ANN	351	Rang Double
8708-90-1862	MACKAY NEIL FRÉDÉRIC	333	Rang Double

8709-08-1660	2548-0476 QUÉBEC INC.	352	Rang Double
8710-62-9738	BRADBURY EDWARD	122	Montée Grande-Ligne
8710-72-5445	MCCLLENAGHAN JAMES	124	Montée Grande-Ligne
8710-83-0315	CLOUTIER FRANCOIS	126	Montée Grande-Ligne
8710-94-1823	PARENT DANIEL	130	Montée Grande-Ligne
8710-95-9131	DUQUETTE RENE	132	Montée Grande-Ligne
8711-38-0260	HAMEL NICOLAS	116	Chemin Grande-Ligne
8711-38-2142	MARTELLANI NICOLAS	118	Chemin Grande-Ligne
8711-62-6047	SG CERESCO INC	164	Chemin Grande-Ligne
8711-74-0582	8647798 CANADA INC	146	Chemin Grande-Ligne
8712-02-2018	BENOIT-POTVIN GUILLAUME	82	Chemin Grande-Ligne
8804-79-6993	BOURGET BERTRAND	504	Rang Double
8805-89-3757	CORTELLINO JOSEPH	470	Rang Double
8806-08-2126	VAN HORME DAVID	390	Rang Double
8806-16-5777	LESSARD MICHEL	404	Rang Double
8806-58-9431	LE POTAGER RIENDEAU INC	405	Rang Double
8806-72-4001	HENRY GILLES	455	Rang Double
8807-04-4353	MACKAY NEIL FRÉDÉRIC	357	Rang Double
8807-52-7291	SUCCESSION SERGE TURCOT	383	Rang Double
8808-99-8641	ALADRO ANTONIO	340	Chemin Grande-Ligne
8809-37-1097	SÉNÉCAL RÉAL	262	Chemin Grande-Ligne
8809-95-4651	LAMOUREUX THIERRY	314	Chemin Grande-Ligne
8810-04-0077	9113-8537 QUEBEC INC	132A	Montée Grande-Ligne
8810-05-1148	MAILLOUX CHRISTIAN	134	Montée Grande-Ligne
8810-28-5687	MALLETTE-BRAULT CHARLES	210	Chemin Grande-Ligne
8810-38-1131	BOUDREAU RICHARD	214	Chemin Grande-Ligne
8810-55-5455	SENECAL LEO	240	Chemin Grande-Ligne
8810-64-6139	GOYER ÉDITH	250	Chemin Grande-Ligne
8811-01-0948	8647798 CANADA INC	184	Chemin Grande-Ligne
8906-17-3466	RHEAUME LOUIS	457	Rang Double
8907-90-7125	MONIÈRE CLAUDE	491	Chemin Grande-Ligne
8908-00-0824	LEFORT PIERRE	400	Chemin Grande-Ligne
8908-00-6569	MONIÈRE ROBERT JÉRÔME	398	Chemin Grande-Ligne
8908-01-7238	MONIERE CLAUDE	396	Chemin Grande-Ligne
8908-10-4213	DENAULT EDOUARD	397	Chemin Grande-Ligne
8908-11-6656	CHEKIRI RAFIK	389	Chemin Grande-Ligne
8908-56-4593	SENECAL MAURICE	381	Chemin Grande-Ligne
8909-05-2264	POIRIER ANDRÉ	315	Chemin Grande-Ligne
8909-22-7689	HAIMEAULT RICHARD	337	Chemin Grande-Ligne
8909-30-4473	THE MARIA MACKAY SPOUSAL TRUST	356	Chemin Grande-Ligne
8910-00-2224	RIENDEAU GUY	296	Chemin Grande-Ligne
8910-00-7708	GATIEN ANDRÉ	301	Chemin Grande-Ligne
9006-17-1843	OUIMET MARQUIS /	488	Chemin Grande-Ligne
9007-27-2180	SIMONELLI GIOVANNI BATTISTA	475	Chemin Grande-Ligne
9007-45-2563	STE-MARIE LORRAINE	485	Chemin Grande-Ligne
9007-54-4634	MONIERE CLAUDE	493	Chemin Grande-Ligne